



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers spécialisés

Question écrite n° 127216

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les moyens de fonctionnement de l'UMD, Union pour maladies difficiles du Centre hospitalier Pierre Jamet d'Albi qui a ouvert fin novembre 2011. Cette UMD d'Albi a été construite pour un montant de 13,5 millions d'euros intégralement financée par les crédits spécifiques de l'État. D'après les représentants du personnel, le budget de fonctionnement pour l'année 2012 n'a toujours pas été versé au Bon Sauveur. Il semblerait que 1,3 millions d'euros ait été versé à l'ARS Midi-Pyrénées mais les crédits n'ont toujours pas été affectés au Bon Sauveur. Il souhaiterait donc que l'État tienne ses engagements et alloue le plus rapidement possible ces crédits au BS afin de rassurer la direction et l'ensemble du personnel. Il souhaiterait donc connaître de manière précise les modalités et les délais du versement de ces crédits.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127216

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 927

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)